

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010

Note de synthèse

□□□□□□

SECURITE

Demandes de subvention vidéosurveillance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour lutter contre la délinquance, la commune envisage l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Pour ce faire, la commune a déjà déposé un dossier de demande d'autorisation pour un dispositif de 8 caméras. Cette autorisation a été accordée par arrêté préfectoral du 26 mars 2010.

Le coût estimatif de l'installation est de 107 100 € hors taxes, se décomposant en 17 100 € HT de travaux de génie civil et 90 000 € HT pour la fourniture et la pose du dispositif.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Génie civil	17 100 €	Subvention F.I.P.D.	53 500 €
Fourniture et pose	90 000 €	Amendes de Police	17 500 €
		Réserve Parlementaire	10 000 €
		Autofinancement	26 100 €
TOTAL	107 100 €	TOTAL	107 100 €

Monsieur le maire précise qu'en fonction des réponses aux demandes d'aides et des délais nécessaires à la consultation des entreprises, l'installation du dispositif de vidéosurveillance est envisageable sur le 2^{ème} semestre 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et de l'autoriser à solliciter les aides de l'Etat, du Département et des parlementaires pour la réalisation de ce projet.

□□□□□□

DOMAINE

Acquisition de terrains pour la création de jardins familiaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune pourrait se porter acquéreuse de la parcelle cadastrée BL 31 sise au lieu dit l'Islette, appartenant à Madame Paulette RIVIER qui accepte de la vendre afin d'y réaliser des jardins familiaux.

Cette parcelle a une contenance de 6 100 m². Le prix de vente est de 7 320 € soit 1,20 € le m².

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le propriétaire de la parcelle voisine (BL 32) accepterait de céder une partie de son terrain qui se situe dans l'alignement de leur limite soit une superficie comprise entre 300 et 400 m², aux mêmes conditions.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord et l'autorisation de signer tous les actes relatifs à cette décision.

xxxxxxxx

DOMAINE

Biens présumés sans maître

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exploitation des données cadastrales a permis d'identifier des biens présumés vacants et sans maître. Il s'agit des parcelles :

- E 3473 L'Isclé du Loup pour 278 m²
- E 3474 L'Isclé du Loup pour 11 m²
- E 3475 L'Isclé du Loup pour 15 148 m²

La loi du 11 août 2004 « Libertés et responsabilités locales » a transféré aux seules communes la capacité d'intégrer dans son patrimoine de tels biens. Ceci n'est possible qu'au terme d'une enquête minutieuse débouchant sur le constat que le bien n'a pas de propriétaire connu.

Le Grand Avignon, au travers d'une convention, se propose d'assister la commune durant la procédure conduisant à l'appropriation des biens vacants. Cette mission sera assurée à titre gracieux, seuls les frais engendrés par les démarches du Grand Avignon seront remboursés forfaitairement à hauteur de 500 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité d'engager la procédure d'appropriation et, en cas d'accord, l'autorisation de signer la convention d'assistance avec le Grand Avignon.

xxxxxxxx

BUDGET

Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'erreurs matérielles, il convient de modifier le budget comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
001 - Excédent antérieur reporté	+ 186 690,36	
1641 - Emprunts	- 37 079,37	
Opérations Véranda / Bibliothèque		+ 50 000,00
020 - Dépenses Imprévues		+ 99 610,99
041 - Opérations patrimoniales		
1345 - Participation non réalisation parking	- 80 496,47	+ 80 496,47
13 - Subventions d'investissement		
1335 - Non réalisation parking		- 80 496,47
1345 - Non réalisation parking	+ 80 496,47	
Total	+ 149 610,99	- 149 610,99

SPORT

Demande de subvention stade de football

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27 août 2009, il avait sollicité auprès du District de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la clôture du stade.

Lors de l'instruction du dossier, il est apparu que le stade n'était pas homologué notamment en raison d'absence de local pour le corps arbitral.

Aussi Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de modifier la dite délibération en rajoutant le coût de réalisation du local arbitres.

Cela donne le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Clôture	9 469 € HT	Subvention FAFA	11 623 €
Vestiaires arbitres	13 778 € HT	Autofinancement	11 624 €
TOTAL	23 247 € HT	TOTAL	23 247 €

TRAVAUX

Groupe Scolaire Concours de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'avec la réalisation de logements à loyers maîtrisés, il est vraisemblable que la commune connaisse un apport de population nouvelle dont des enfants en âge scolaire.

Le groupe scolaire actuel montre déjà des limites dans sa capacité d'accueil aussi conviendrait-il d'envisager la réalisation d'un nouveau groupe scolaire. Cependant, compte tenu du coût d'un tel équipement, il est proposé de le réaliser en 2 temps. Une première phase consisterait en la réalisation d'une école maternelle de 8 classes et d'un restaurant scolaire dimensionné pour le service de 400 couverts.

Une première évaluation fait ressortir un montant de travaux de 3,6 millions d'euros hors taxes. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir ce montant pour déterminer l'enveloppe affectée aux travaux, qui sert de base au calcul de la rémunération du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire indique également qu'avec les délais liés aux procédures des marchés et à l'instruction du permis de construire, c'est dès à présent qu'il convient de lancer le concours d'architecte. S'agissant d'un concours, il est nécessaire de fixer le montant de l'indemnité qui sera versée aux équipes retenues. La compétition se ferait sur la base de l'élément de mission esquisse d'où une indemnité de 14 000 €. Pour l'équipe retenue cette indemnité viendra en déduction des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Il convient également de fixer la composition du jury de concours qui comprend obligatoirement des membres désignés par les organes représentatifs de la profession. Monsieur le Maire propose de créer une commission d'appel d'offres spécifique à ce projet. Monsieur le Maire précise qu'il faut également indemniser les membres du jury non élus. Il propose la somme de 400 €.

xxxxxxxx

TRAVAUX

Aménagement de la place Jean Jaurès Convention avec le CAUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des projets urbains VERANDA 1 et VERANDA 2, il convient d'avoir une réflexion sur l'aménagement de l'espace public compris entre la Mairie, la future bibliothèque et la place Jean Jaurès.

C'est pourquoi, il propose de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage au CAUE afin de définir les grandes orientations du projet pour valoriser ce secteur et y sécuriser les circulations piétonnes.

Le coût de cette mission est estimé à 4 800 € auquel la commune participerait à hauteur de 50 % soit 2 400 €.

xxxxxxxx

PERSONNEL

Gratification des stagiaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services communaux accueille parfois des stagiaires dans le cadre de formations diplômantes.

Il expose au Conseil que par décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009, l'Etat a prévu la possibilité de gratifier les stagiaires dans certaines conditions. Il précise que cette mesure n'a pas encore été transposée aux collectivités locales. Néanmoins, rien n'empêche que l'assemblée délibérante statue sur ce sujet.

Monsieur le Maire énonce les conditions requises par l'Etat.

- Stage de 2 mois ou plus consécutifs ;
- Gratification égale à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

SECURITE

Participation à l'extension de la Fourrière animale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne, qui gère le refuge du Petit Pigeolet à l'Isle sur Sorgue, a décidé de réaliser un local de préfourrière pour permettre l'accueil des chiens errants en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conventionné avec la SPA Vauclusienne pour permettre l'utilisation du refuge par les services municipaux.

A ce titre, la SPA Vauclusienne demande une participation exceptionnelle pour la création de la préfourrière de 464 € soit 0,10 € par habitant.

SUBVENTIONS

Subvention à l'Association Départementale des Comités Locaux Feux de Forêt

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Association Départementale de Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse par laquelle elle sollicite une subvention de 400 €.

FINANCES

Location tentes de réception

La commune a acheté des tentes de réception pour des manifestations. Elle propose de les louer à des particuliers. Il convient donc de fixer les tarifs.

Le Maire